



**L'homme d'affaires Jean Pierre Amougou Belinga a été placé sous mandat de dépôt ce 4 mars 2023 à la prison principale de Kondengui, après 25 jours de détention au secrétariat d'Etat à la Défense, chargé de la Gendarmerie.**

Le président du Groupe l'Anecdote est poursuivi pour «**Complicité de torture par aide** » du journaliste et animateur Martinez Zogo, enlevé le 17 février 2023 et retrouvé mort quelques jours après.

Dans un communiqué, le Groupe l'Anecdote a [confirmé l'information](#), indiquant que les avocats de Jean Pierre Amougou Belinga allaient [prendre le relais](#) pour la suite de la procédure.

**Mais que risque réellement le patron de Vision 4 et Télé Sud ?**

Selon la Loi n° 97/009 du 10 janvier 1997, instituant le code pénal camerounais, Livre II des crimes, délits et contraventions. «**est puni de l'emprisonnement à vie, celui qui, par la torture, cause involontairement la mort d'autrui**». (Art. 132 bis du Code Pénal).

Même si le PDG Du groupe l'Anecdote n'est pas formellement accusé de « meurtre », il devrait à coup sûr faire face à la rigueur de la loi.

## Justice pour Martinez Zogo